

Les coordonnées du Relais

✉ 3 rue des Vallières Sud
25220 Chalezeule

☎ 03 81 57 81 44

✉ relais.seeb@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi :

⇒ 14h-19h, uniquement sur rendez-vous.

Le Mercredi :

⇒ 9h-12h, permanence téléphonique, visites,
ou sur rendez-vous.

Le Jeudi :

⇒ 14h-17h, permanence téléphonique.

Le vendredi :

⇒ 13h-16h, permanence téléphonique.

Le journal du Relais
Petite Enfance du SEEB



BONNE ANNÉE 2024 !

Le Relais Petite Enfance du SEEB vous souhaite de très belles fêtes et une belle année 2024

NUMÉROS UTILES

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA Franche-Comté : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

**DREETS : 0 806 000 126 (Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail et
des solidarités)**

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier emploi : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)



Les animations du Relais

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis (une à deux fois par mois) et tous les vendredis matins, hors périodes de vacances scolaires.

Déroulement :

9h30 – 10h : Accueil et jeux libres

10h – 11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)

11h – 11h30 : Rangement des jeux

JANVIER

Vendredi 12 Janvier 2024, NOVILLARS : Jeux Libre – Spécial Cartons !!

Jedi 18 Janvier 2024, VAIRE : Jeux libre.

Vendredi 19 Janvier 2024, CHALEZEULE : Circomotricité

Jedi 25 Janvier 2024, THISE : Éveil Sensoriel, Snoezelen

Vendredi 26 Janvier 2024, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ : Éveil Musical, AMUSO

FEVRIER

Vendredi 2 Février 2024, MARCHAUX-CHAUFONTAINE : Jeux libre

Jedi 8 Février 2024, AMAGNEY : Jeux Libre

Vendredi 9 Février 2024, Nouillars : Ludothèque la Toupie

Vendredi 16 Février 2024, CHALEZEULE : Jeux Libre

Le planning peut être amené à évoluer. Certaines animations peuvent faire l'objet d'une inscription préalable. Vous serez prévenu(e)s chaque semaine (les mardis) par email des animations du jeudi et du vendredi avec les mises à jour.

Pour les parents curieux découvrir ces actions, n'hésitez pas à contacter directement le Relais Petite Enfance !

Snoezelen pour adultes



Lors de la Saint-Valentin, le Relais Petite Enfance vous propose une séance et une sensibilisation à la découverte de l'éveil Sensoriel Snoezelen avec Laurie Girardot et Émilie Boutillier.

Alors nous n'allons pas faire une soirée autour de l'amour, mais un moment de découverte de l'éveil sensoriel pouvant amener à la détente, au recentrage sur soi et à l'évasion.

La date, le lieu et les horaires sont les suivants :

Date : Le mercredi 14 Février 2024

Lieu : Mairie d'Amagney

Horaires :

19h : Accueil et découverte de la salle Snoezelen

20h : Sensibilisation à l'Éveil Sensoriel

Conférence réservée aux adultes. Pour vous inscrire, merci de contacter directement le Relais Petite Enfance du SEEB (par mail ou téléphone)



Ludothèque La toupie

Une fois par mois la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur les communes de **Nouillars, Thise, Chalezule et Roche lez Beaupré.**

Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison ! Aurélien se fera une joie de vous accueillir!

Pour connaître le calendrier des animations, les tarifs, merci de contacter la ludothèque par mail:

ludo.latoupie@famillesrurales.org

Ou d'aller directement sur le site : https://www.famillesrurales.org/ludotheques_doubs/Contenu.php?rticle=1&arbo=2



Convention Collective de la Branche du secteur du Particulien-Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 01/01/22

Procédure de rupture de contrat à durée indéterminée (CDI)

A l'initiative de l'employeur (retrait de l'enfant)

A l'initiative du salarié (démission)

Article 64 et 120 à 125 de la convention collective

Quand ?	A tout moment, quel que soit le motif.	A tout moment
Formalités	Notification par LRAR. La date de 1ère présentation fixe le point de départ du préavis, attention le préavis n'est pas cumulable avec une période de congés payés sauf accord écrit et signé entre les parties	
Durée du préavis	En dehors de la période d'essai, des cas de faute grave et faute lourde et de retrait imposé aux parties, un préavis est à effectuer en cas de rupture à l'initiative du particulier employeur ou du salarié. Sa durée est au minimum de : – huit (8) jours calendaires lorsque l'enfant est accueilli depuis moins de trois (3) mois ; – quinze (15) jours calendaires si l'enfant est accueilli depuis trois (3) mois et jusqu'à moins d'un (1) an ; – et un (1) mois si l'enfant est accueilli depuis un an (1) et plus.	
Préavis spécificités	Le préavis ne se cumule pas avec des congés. Sauf accord des parties, il doit être exécuté dans les conditions normales du contrat. A défaut, la partie responsable de son inexécution doit verser à l'autre une indemnité égale au moment de la rémunération qu'aurait perçue le salarié s'il avait travaillé (parents, comme assistante maternelle).	
Sommes à verser lors de la rupture de contrat	Indemnités compensatrices de congés payés : pour les congés acquis et non pris ainsi que ceux en cours d'acquisition	
	Sous condition de l'accueil de l'enfant pendant au moins 9 mois, indemnité de rupture égale à 1/80ème du total des salaires bruts perçus pendant la durée du contrat (hors indemnités d'entretien et de repas). Cette indemnité n'a pas le caractère de salaire. Elle est exonérée de cotisations sociales.	Aucune indemnité
	Régularisation de salaire : En cas d'accueil sur 46 semaines et moins, une régularisation définitive du salaire doit être effectuée par la compensation de l'ensemble des régularisations annuelles et prévisionnelles effectuées en cours de contrat chaque année à sa date anniversaire. Cette régularisation définitive est à effectuer quel que soit le mode de rupture du contrat de travail. Cette somme [...] est donc soumise à contributions et cotisations sociales.	
Documents à remettre au salarié	Bulletin de paie sur lequel apparaissent toutes les sommes dues ; Certificat de travail (cf mentions obligatoires listées à l'article 69 de la convention collective) ; Reçu pour solde de tout compte détaillant les sommes versées au salarié à la date de la rupture du contrat de travail ; Attestation Pôle Emploi (à demander auprès de Pôle Emploi)	

INFO : Monenfant.fr

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Soit vous pouvez vous rendre sur le site monenfant.fr / comment nous contacter – puis compléter le formulaire en ligne.

Soit vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : contact-monenfant@cnafr.fr



Le saviez-vous ?

Il est préférable de venir au Relais avant la signature du contrat de travail pour vous informer sur les droits, les devoirs et les obligations de chacun (parent employeur et assistant maternel salarié) en lien avec la Convention Collective.

Pensez à prendre rendez-vous auprès de votre Relais !



Pour le plaisir !!!

Pizza ourson

Ingrédients :

→ Pâte à pizza

- 1 càs d'huile d'olive
- 1 càc de levure de boulanger
- 150g de farine
- 8 cl d'eau tiède

→ Garniture

- 40g de farine
- 8cl de sauce tomate
- 35g de mozzarella râpée
- 2 tomates cerises
- 4 feuilles de basilic

Préparation :

- Mélanger l'huile d'olive, l'eau, la levure de boulanger.
- Ajouter la farine, le sel et mélanger jusqu'à obtenir une pâte homogène.
- Pétrir la pâte avec les mains et former une boule.
- Recouvrir la pâte de film alimentaire et laisser lever la pâte 30 minutes à température ambiante.
- Dégazer la pâte en appuyant dessus avec le poing légèrement fariné. Diviser la pâte en 1 grande boule et 2 petites. Les saupoudrer de farine puis les étaler en disques avec un rouleau à pâtisserie.
- Placer les 2 petits disques au sommet du grand pour faire des oreilles puis la déposer sur une plaque de cuisson recouverte de papier cuisson.
- Étaler la sauce tomate sur la pâte puis la parsemer de mozzarella râpée.
- Couper 1 tomate cerise en 2 et la poser sur le grand disque pour faire des yeux. Poser la seconde tomate cerise au milieu pour faire le nez.
- Enfourner 15 minutes à 200 °C.
- À la sortie du four, poser 1 feuille de basilic sur chaque oreille et 2 autres sous le nez pour faire une moustache puis déguster.



Source : <https://www.chefclub.tv>

Petit ours polaire

Petit ours polaire
Aime beaucoup l'hiver
Sur la banquise avec ses frères
Il joue avec sa mère
Petit ours polaire
Aime beaucoup l'hiver
Derrière les congères
Il se cache avec ses petits frères.

Claudine Richard



Ours polaire en peinture

Matériel :

- Feuilles de couleurs épaisses
- Peinture blanche
- Fourchette
- Colle
- Feutre noir
- Paire de ciseaux



- À l'aide d'une fourchette, appliquer de la peinture blanche au centre de la feuille.
- Laisser sécher la peinture.
- Découper les oreilles, deux tailles de museaux et les yeux dans différentes feuilles colorées.
- Coller les oreilles et le plus gros museau. Coller ensuite les yeux, le petit museau.
- Dessiner au feutre la bouche de l'ours.

Source : <https://www.unjourunjeu.fr>

Idées lectures pour petits et grands

Regarde comme je t'aime

Un album poétique et tendre où le bébé va découvrir, en miroir, la relation d'un ourson et sa maman.
Une promenade dans la nature autour du thème des câlins.



Zone de couverture du Relais

Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule,
Champoux, Deluz, Marchaux-Chaudefontaine,
Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise et Vaire.

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le net :

Site web : <https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Page Facebook : « Relais Petite Enfance du SEEB »